

Lima: levée de rideau avant Paris

2014 a vécu un moment citoyen historique quand plus de 400 000 personnes sont descendues dans les rues de New York en septembre pour appeler le monde à l'action climatique, maintenant. La COP 20 à Lima doit être un autre moment historique – cette fois-ci politique. La réponse politique à cet appel citoyen mondial doit être à la hauteur.

En 2011, à la COP17, les gouvernements créaient la plateforme de Durban pour renforcer l'action. Les négociations sous cette plateforme vont franchir une nouvelle étape dans la lutte mondiale contre les changements climatiques, fin 2015, à la COP21.

La COP 20 à Lima doit ouvrir la porte à cette nouvelle étape en définissant les paramètres de cet accord mondial qui sera finalisé à la COP21. Lima, en s'appuyant sur la dynamique de plus en plus favorable à l'action climatique et dernier rapport du GIEC à l'appui, doit aboutir à des décisions importantes sur la forme, la composition et l'ambition de l'accord 2015.

Les décisions prises à Lima seront décisives pour l'action collective en matière de climat puisqu'elles vont créer ou non la dynamique et le contexte politique pour la COP21. Il est donc important de prendre des décisions ambitieuses à Lima pour renforcer le momentum politique et citoyen créé au sommet de New York sur le climat et reconnecter les enjeux de l'accord fin 2015 avec les conclusions du 5ème rapport du GIEC.

Ci-dessous, les recommandations du Climate Action Network International sur les questions à traiter à la COP de Lima pour poser de bonnes bases pour l'accord 2015.

LES DECISIONS CLE QU'IL FAUT PRENDRE A LIMA

POUR RENFORCER L'AMBITION AVANT 2020 EN MATIERE D'ATTENUATION ET DE FINANCEMENTS

La COP devrait

- **Appeler tous les pays à réviser leurs engagements et actions pre-2020**
- Mandater l'ADP pour développer un programme de deux ans (2015-2017) qui étudieraient les étapes concrètes pour **combler le « gigaton gap » et passer à l'action**
- **Renforcer le rôle des TEMs** avec un mandat plus fort pour étudier non seulement les actions de réduction d'émission à fort potentiel **mais aussi les moyens pour mettre en œuvre ces actions**
- Enregistrer les contributions déjà faites au Fonds Vert, vérifier que ces contributions sont adéquates, et **négoier le volume annuel des futures contributions au Fonds Vert à atteindre d'ici 2020** (par exemple).
- Décider que les pays développés et que les autres pays en mesure de le faire, contribuent chaque année au Fonds Vert de manière à atteindre l'objectif fixé.
- esquisser une **feuille de route globale des financements climat d'ici à 2020** qui comprend des informations sur (a) **l'augmentation des financements publics d'ici 2020** (b) **les types de financement et les instruments** qui seront utilisés et (c) les canaux, les sources et l'allocation des financements entre adaptation et atténuation avec l'objectif de **renforcer la prévisibilité et l'augmentation progressive** des financements publics et de fixer des jalons intermédiaires.
- **Contribuer au moins 80 millions USD au Fonds pour l'Adaptation**, et réfléchir à créer des sources de financement plus soutenables pour abonder le Fonds.
- **Annoncer les montants financiers qui seront dépensés en 2015 et 2016**
- **Etudier la synthèse du rapport du GIEC** à la lumière des « progrès accomplis sous l'objectif ultime de la Convention » via le dialogue structuré des experts
- Conclure que **les actions pre-2020 des gouvernements sont insuffisantes et devraient être révisées**

POUR DEFINIR LE PERIMETRE ET LE CONTENU DE L'ACCORD 2015

La décision sur les contributions nationalement déterminées (INDC) devrait inclure:

- **un processus pour évaluer si les contributions nationales (INDCs) sont adéquates et équitables** via une évaluation ex-ante de l'ambition et de l'équité avant la COP21

- **une section sur les financements**
- **Une section (volontaire) sur l'adaptation** tout en encourageant les Etats à préciser leurs contributions en matière d'adaptation et en s'assurant que les Etats les plus pauvres et vulnérables reçoivent un appui pour préparer leur contribution.
- **Un rôle important pour la société civile**, la société civile locale et les autres parties prenantes **dans l'élaboration de la contribution nationale des pays. Il faut encourager les Etats à organiser des consultations nationales au cours de la préparation de leur INDC.**
- Une section qui demande à tous les Etats de préciser en quoi leur contribution est adéquate et équitable, et **référer les indicateurs d'équité utilisés** (adéquation, responsabilité, capacités, besoins de développement, besoins d'adaptation).

La décision sur les éléments de l'accord 2015 devrait inclure:

- **des objectifs de long terme pour progressivement supprimer les émissions liées aux énergies fossiles et créer un futur 100% renouvelable** et pour tous, le plus tôt possible, et **en 2050 au plus tard.**
- **Un engagement partagé des Etats à rediriger les soutiens publics** (financiers et réglementaires) des énergies fossiles vers la résilience climatique et l'accès équitable et universel aux énergies renouvelables
- **Des objectifs globaux en matière de financement public**
- Un accord pour étudier et créer/mettre en oeuvre des nouveaux instruments/canaux/sources pour **mobiliser des financements climat additionnels et internationaux**
- Un accord pour adopter un **système de MRV honnête et robuste pour comptabiliser et suivre les financements climat**
- Décider que l'accord de 2015 comprendra un **objectif global ambitieux en matière d'adaptation.** La COP doit aussi promouvoir la **planification et l'action nationale d'adaptation dans les pays en développement.**
- un programme de travail solide de deux ans sur les pertes et dommages
- **l'accès effectif à l'information, la participation publique dans tous les mécanismes de la Convention** et proposer des options qui facilitent la participation active de la société civile locale et des autres parties prenantes dans la mise en oeuvre et le système MRV.
- La décision de créer un **organe de coordination du renforcement des capacités (CBCB) à la COP21 à Paris.**
- Une recommandation au conseil du CTCN d'inclure les activités suivantes dans le **programme de travail du CTCN : fournir des conseils et un soutien aux pays en développement**, y compris sous forme de renforcement de capacité, **pour évaluer des technologies nouvelles ou émergentes.**

Additional 2014 CAN Policy Documents

CAN Position on Climate Change and the Post-2015 Development Agenda

CAN Submission on Views on Suggested Changes to the Modalities and Procedures (M&Ps) for the Clean Development Mechanism (CDM)

CAN Submission: Principles for reporting and accounting for emissions and removals from land use under the ADP

CAN Submission: Adaptation and Loss & Damage Under the ADP, 2 June 2014

CAN Submission: Equity Under the ADP, 2 June 2014

CAN Submission: Climate Finance Under the ADP, 2 June 2014

CAN Recommendations: Issues relating to Joint Implementation (JI) at SBI 40, 2 June, 2014

CAN Position: Long Term Global Goals for 2050

CAN Submission on The Workplan of The Warsaw International Mechanism on Loss & Damage

CAN Submission: Future of the IPCC

CAN Position: Energy and the Post-2015 Development Agenda

CAN Submission on Further Guidance on SIS (REDD+ Safeguards)

CAN Submission on Intended Nationally Determined Contributions (INDC)

Le Réseau Action Climat (CAN International), fort de ses 900 associations dans plus de 100 pays, est le plus grand réseau d'organisations de la société civile travaillant ensemble en faveur des politiques gouvernementales de lutte contre le changement climatique. climatenetwork.org